



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche descriptive d'une association agréée

Nom Rencontres Audiovisuelles
Siège 19 rue du Plouick
 59133 Phalempin

Tel 03 20 53 24 84
E-mail contact@rencontres-audiovisuelles.org
Site www.rencontres-audiovisuelles.org

Domaine d'intervention : Culture

Description :

Association créée à Lille en 1998 par des étudiants passionnés de court-métrage, les Rencontres Audiovisuelles œuvrent en région Hauts de France à la diffusion de la création audiovisuelle indépendante et des images numériques et développent des actions d'éducation aux images.

L'association est solidement implantée dans l'académie de Lille depuis de nombreuses années et bénéficie de soutiens et partenaires importants. Elle offre des propositions artistiques et culturelles riches, variées et toujours adaptées à des degrés divers aux besoins des enseignants et des élèves, permettant de mobiliser les élèves non seulement sur des rencontres avec des créations audio-visuelles indépendantes, de leur faire créer des productions, mais aussi de leur faire porter un regard réflexif sur leur propre pratique des images mobiles qui les entourent, du cinéma à la publicité, en passant par les médias.

Ses actions apportent une réelle plus-value aux élèves et concourent aux différents parcours éducatifs pour faire de ceux-ci des citoyens éclairés et attentifs. Elles renforcent les propositions des enseignants en complémentarité avec les programmes et objectifs de l'Éducation nationale.

Objectifs :

- La démocratisation culturelle : toucher et sensibiliser de nouveaux publics, faire découvrir des formes de créations audiovisuelles en dehors de systèmes de diffusion commerciaux ;
- La sensibilisation des publics (public mixte, jeune public, scolaires, professionnels) ;
- L'initiation et l'éducation aux images : donner des outils de compréhension et de lecture de l'image, favoriser un regard critique vers les images ;
- Le soutien à la création émergente : offrir des espaces de diffusion aux créateurs audiovisuels, notamment dans les secteurs les plus innovants, et aider à la mise en réseau.

Date de l'agrément : Agrément à compter du 3 avril 2023 pour une durée de 5 ans.